

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JUIN 2025 (18H30)

Présidente : Madame BERTRAND Catherine, Maire

Présents : Monsieur MALDEREZ Alain – Madame VIARD Marie-Laure – Messieurs BROSSELIN Éric – COLLIN Thomas – FERLAY Thierry – Mesdames MENDEZ Manu – BAILLY Monique – DESBAS Cathy

Excusés : Madame BARBIER Chantal – Monsieur DUVERGER Mathieu – Madame GEOFFROY Amandine – Monsieur DENIBOIRE Julien

- DESIGNATION SECRÉTAIRE DE SEANCE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur MALDEREZ Alain secrétaire de séance.

- APPROBATION PV SÉANCE 20 MAI 2025 :

Après avoir été invité à émettre, si besoin, des remarques sur le procès-verbal de la séance du 20 mai 2025, le Conseil Municipal approuve le dit procès-verbal.

- DOSSIERS ET TRAVAUX EN COURS :

- Chantier de renouvellement de canalisations d'eau potable au Lotissement de Confle : les réfections définitives sont réalisées.

- Voie du Lotissement du Poirier Bouchot : la reprise du revêtement (enduit gravillonné) effectué en 2023, par la réalisation d'un monocouche en gravillons 4/6 est prévue mercredi 02 et jeudi 03/07/2025. La circulation et le stationnement sur les parkings seront interdits pendant les travaux.

- CHANTIER BATIMENT RUE DE CHATILLE :

- Pour le lot 6 : enduit de façade : la date limite de remise des offres de la nouvelle consultation était fixée au 10/06/2025 ; 4 offres ont été reçues ; l'analyse des offres est en cours par le maître d'œuvre ;

- La période de préparation du chantier a, à nouveau, été prolongée d'un mois, en raison de la nécessité de réaliser une étude géotechnique G3 (étude et suivi géotechnique d'exécution qui correspond à une étude de sol avancée réalisée pendant la phase d'exécution des ouvrages à la charge de l'entreprise du lot 3 Gros-Œuvre).

Cette mission complémentaire a fait l'objet d'un avenant, sur décision de Madame le Maire N° 2025-2 en date du 17/06/2025, dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal :

Avenant N° 1 au marché de travaux pour le lot N° 3 pour la rénovation d'un bâtiment en bureaux et salle de réception, au 8, rue de Chatille, conclu avec l'entreprise RENAUD à REPLONGES (01) ; cet avenant concerne la prise en compte de la réalisation d'une mission complémentaire d'ordre géotechnique de type G3, suivant exigence formulée dans le rapport d'étude géotechnique G2 PRO rédigé par le BET GEOTEC. Le montant de cet avenant est de 3 815.50 € HT soit 4 578.60 € TTC, ce qui porte le montant du marché à 293 348.33 € HT soit 352 018.00 € TTC.

Les travaux ont donc officiellement débuté ce jour 30 juin 2025 ;

- L'installation des 2 médecins sur la commune serait remise en cause ; des échanges avec les médecins, l'ARS et la MSP sont en cours ;

- Une nouvelle réunion avec l'ARS et les différents intervenants au projet est prévue début septembre 2025 ;

- Point sur les subventions :

. Rappel : le Préfet a validé une enveloppe de 571 000 € au titre de la DETR qui devrait être confirmée par la Commission d'élus en juin 2025 ; un supplément pourrait être attribué au titre du Fonds Vert (Commission fin juillet 2025) ; La notification de la DETR interviendra après la décision de cette commission ;

. Le dossier de subvention au titre du FEDER a été initié sur la plateforme : une nouvelle délibération est demandée avec le plan de financement actualisé.

- RENOUVELLEMENT CONVENTION RESTAURANT SCOLAIRE A L'EHPAD :

Suite à l'accord sur le principe de passer une nouvelle convention avec l'EHPAD pour l'année scolaire 2025/2026 lors de la séance du 20/05/2025, les termes et le prix de facturation unitaire de repas ont été définis et soumis au Conseil d'Administration de l'EHPAD du 27/06/2025. Le prix du repas, qui sera facturé à la commune, a été fixé à 4.35 € pour l'année scolaire 2025/2026 (contre 4.25 € actuellement).

Au vu des effectifs et de la moyenne de fréquentation journalière, le montant annuel de la dépense est estimé à un montant inférieur à 40 000 € HT (seuil fixé par le Code de la Commande Publique à partir duquel la mise en concurrence est obligatoire).

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention proposée pour l'année scolaire 2025/2026.

Le prix du repas facturé aux familles est maintenu à 4 €.

- SUBVENTION AMENDES DE POLICE :

Le Conseil Municipal sollicite une subvention dans le cadre des amendes de police pour :

. l'installation de barrières pour l'accès des personnes à mobilité réduite au bloc sanitaire de la place Gandin (581 € HT) ;

. la pose d'un garde-corps le long du sentier piétonnier Rue Lucie Aubrac (1 586 € HT) ;

. la réfection du mur de clôture de l'église (7 975 € HT) ;

. le remplacement des 2 panneaux d'affichage numérique, Place Gandin et Place de Lomonot (19 162.50 € HT) ;

Le montant total des dépenses s'élève à 29 304.50 € HT soit 35 165.40 € TTC.

(Le montant de travaux est plafonné à 30 000 € HT et le taux de la subvention est de 40 % avec un maximum de subvention de 12 000 €).

La dossier doit être transmis ce jour à la DRI.

- PROJET DE FORET PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE :

Ce projet s'inscrit dans le programme « Dans 1 000 communes la forêt fait école » porté par le réseau des communes forestières.

Le but est de sensibiliser les enfants au fonctionnement des écosystèmes forestiers, à leurs fonctions en lien avec la société, à la biodiversité et aux changements climatiques, aux usages du bois, aux acteurs de la filière forêt-bois, aux rôles des maires et élus des communes forestières, etc...

La présentation du programme a été faite lors de la réunion du 06 juin 2025 avec M. REYNIER Lucas (Association des Communes Forestières), M. PEZARD (Directeur de l'école), M. CARRUSCA (Technicien de l'ONF) et Marie-Laure VIARD.

Les classes de GS - CP et CM1 - CM2 sont concernées par ce projet.

Le Conseil Municipal autorise la création d'une forêt pédagogique et décide la mise à disposition de la parcelle communale N° 14 du bois de Cras.

- PERSONNEL :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal :

- du recrutement, par le biais d'un contrat temporaire avec le service du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 71, de Laurent JOLITON pour l'emploi temporaire saisonnier aux services techniques, du 02 juin 2025 au 31 août 2025 ;

- du recrutement, par le biais d'un contrat temporaire avec le service du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 71, de Domitilla SPENCER pour assurer le remplacement de Frédérique MARIE pendant sa formation d'intégration en juin 2025 ;

- de la fin de la formation au métier de secrétaire de mairie d'Angèle BROSSET.

- QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire et les Adjoints informe le Conseil Municipal :

- du rendez-vous avec M. FETIVEAU (Délégué Territorial de La Poste) le 23 juin 2025, concernant la suppression de la boîte aux lettres à Angoin : Elle sera finalement maintenue avec une levée de courrier tous les jours ; celle de la place de Lomonot sera supprimée à compter du 1^{er} juillet 2025 ;

- du compte-rendu du Conseil d'Ecole du 17/06/2025 ; La prévision d'effectifs à la rentrée de septembre 2025 est de 77 élèves ;
- de la remise des dictionnaires et autres ouvrages aux élèves de CM2, prévue initialement le jeudi 26 juin 2025 à 18 h, reportée au vendredi 04 juillet 2025 ;
- du repas populaire fixé au 14 juillet à midi : l'apéritif sera offert par la commune ;

- des décisions prises sur délégation du Conseil Municipal :

1) de non préemption suite aux Déclaration d'Intention d'Aliéner :

- N° 7/2025, reçue le 22/05/2025, pour la parcelle cadastrée F 888 au lieu-dit « La Saule », appartenant à M. VERNUSSE Pierre à LE CREUSOT (1 700 €) ;
- N° 8/2025, reçue le 12/06/2025, pour la maison au 8, rue Froide, cadastrée F 195, appartenant à M. NOLY Christophe à SAINTE-CECILE (110 000 €) ;

2) pour l'avenant N° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation d'un bâtiment en bureaux et salle de réception, au 8, rue de Chatille, conclu avec la Société EJO COOPERATIVE à MONT-SAINT-VINCENT. Cet avenant concerne la prise en compte des modifications à prévoir dans l'aménagement du rez-de-chaussée pour intégrer les exigences des futurs utilisateurs d'une partie des locaux de ce niveau ; Le montant de cet avenant est de 11 350.00 € HT soit 13 620.00 € TTC, ce qui porte le montant du marché à 199 252.86 € HT soit 239 103.43 € TTC ;

(Décision N° 2025-1 du 27/05/2025 - AR Contrôle Légalité Préfecture N° 071-217104959-20250527-DEC2025-1-AU du 30/05/2025).

3) pour l'avenant N° 1 au marché de travaux pour le lot N° 3 pour la rénovation d'un bâtiment en bureaux et salle de réception, au 8, rue de Chatille, conclu avec l'entreprise RENAUD à REPLONGES (01) ; cet avenant concerne la prise en compte de la réalisation d'une mission complémentaire d'ordre géotechnique de type G3, suivant exigence formulée dans le rapport d'étude géotechnique G2 PRO rédigé par le BET GEOTEC. Le montant de cet avenant est de 3 815.50 € HT soit 4 578.60 € TTC, ce qui porte le montant du marché à 293 348.33 € HT soit 352 018.00 € TTC.

(Décision N° 2025-2 du 17/06/2025 - AR Contrôle Légalité Préfecture N° 071-217104959-20250617-DEC2025-2-AU du 17/06/2025).

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 11 septembre 2025 à 18h30.

Madame le Maire,
Catherine BERTRAND

Le Secrétaire de séance,
Alain MALDEREZ

